

**Décision n° 2012/09-03 relative  
au titre d'Ingénieur diplômé  
de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon (ISPA)**

Objet :  
Changement d'intitulé d'un titre d'ingénieur diplômé.

Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon (ISPA) et  
l'Ecole nationale supérieure des mines de Douai

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

La Commission accepte que le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de plasturgie  
d'Alençon devienne :

*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon, en convention avec l'Ecole  
nationale supérieure des mines de Douai.*

**Cet avis s'accompagne de la recommandation expresse suivante pour l'école :**

- L'ISPA, dont l'habilitation se poursuit normalement jusqu'à la fin de l'année  
universitaire 2013/2014, doit transmettre rapidement à la mission des écoles  
supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP la version actualisée  
de la convention.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2012  
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 octobre 2012

Philippe Massé



Président